

## TITRE PROFESSIONNEL E.C.S.R.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière forme les apprentis conducteurs à des comportements responsables et sûrs.

Il réalise également des actions de sensibilisation et de formation continue des usagers de la route.

### PUBLIC VISE

Accessible à tous sans restriction de niveau, suite à un entretien préalable, et est homologué au niveau III (équivalent BAC+2).

### PRE-REQUIS

- Etre âgé d'au moins vingt ans.
- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie B dont le délai probatoire fixé à l'article L. 223-1 est expiré.
- Remplir les conditions d'aptitude physique, cognitive et sensorielle requises pour l'obtention du permis dont les modalités sont fixées par arrêté.
- Remplir les conditions de moralité (Cf. articles L.212-2 et R.212-4 du code de la route), vérifiées par les services préfectoraux (du Département de domicile) sollicités.

### DUREE

- 910 heures de formation théorique et pratique ;
- 140 heures de stage en école de conduite ;
- 140 heures de stage en entreprise ;
- 5 heures 15 d'examen réparties sur une journée.



## OBJECTIF DE FORMATION

Cette formation a été conçue pour acquérir toutes les connaissances et savoir-faire indispensables pour la conduite et développer des attitudes positives par rapport à la sécurité routière.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de former des apprentis conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Arrêté du 20 avril 2016 relatif au titre professionnel d'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière

### TARIF 9390€

- FRAIS DE DOSSIER 230€
- FORMATION 8900€
- FRAIS D'EXAMEN 260€

UN ACOMPTE DE 939€ À VERSÉ LORS DE L'INSCRIPTION

## TAUX DE PERFORMANCE

En 2024, le taux de réussite a atteint sur 4 personnes présentées à l'examen :

75% en CCP1 100% en CCP2

SIRET 879 963 445000 17

Numéro de déclaration d'activité 01973298297

CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGREMENT

V9 MAJ :14.04.2025

## CONTENUS

### Tronc commun

- Circulation routière
- Sécurité routière
- Pédagogie et psychopédagogie
- Le REMC, référent des actions de formation et de sensibilisation
- L'organisation professionnelle

### C.C.P. 1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur :

- Construire et préparer un scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule léger
- Évaluer les acquis des apprenants
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- Repérer les difficultés d'apprentissage et y remédier
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

### C.C.P. 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- Construire et préparer une action de sensibilisation
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

### Contact

 05.90.83.85.18 ou 06.90.84.95.49

 ae.formotiv@gmail.com

 www.formotiv-centredeformation.com

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Entretien individuel sur les motivations, étude de cas.
- Questionnaire de culture et connaissance en matière de sécurité routière
- Par téléphone, mail ou site internet
- Via la fiche d'inscription en inter
- Délai 15 jours avant le début

## METHODES MOBILISEES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

Mises en situations professionnelles

Accompagnement et régulation des productions personnelles

## INTERVENANT

### CÉCILE VERIN

B.A.F.M. Formatrice de formateurs

**JEANNOT Moise Assistant B.A.F.M.**

enseignant de la conduite

## SANCTION

Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)délivré par le Ministère de l'Emploi, niveau BAC +2

## MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours équipées de moyens multimédia
- Véhicules-écoles • Ouvrages pédagogiques et réglementaires
- Outils pédagogiques réglementaires de la formation B ou AAC
- Élèves conducteurs en cours de formation au permis de conduire de catégorie B

## MODALITES D'EVALUATION

- Mise en situation professionnelle 2 h
- Entretien technique 1 h
- Entretien sur une action de formation 1 h
- Q.C.M. 45 minutes
- Entretien final 30 minutes

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Merci de nous consulter. Nous adapterons nos moyens en fonction de vos besoins.

## COMPTE CPF

Délai de 11 jours minimum avant l'entrée en formation